

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 Décembre 2021

En l'an 2021, le 8 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 2 Décembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Thibaut Lafon, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Patrick Rames, Claude Pégourié, Jean Michel Périé.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du bulletin municipal
2. Organisation fin d'année
3. Renouvellement de la convention informatique / maintenance logiciels avec le Centre de Gestion du Lot
4. Redevance d'occupation du domaine public pour Orange
5. Point bâtiment
6. Questions diverses

1. Validation du bulletin municipal

Il est tout d'abord procédé à la validation à l'unanimité du bulletin municipal.

Le document sera donné à l'impression par Gérard Lohezic. Quatre-vingts exemplaires seront commandés, ce qui représente une diminution par rapport aux éditions précédentes. En effet, certains habitants ont précédemment donné leur accord pour le recevoir par mail. Il est également décidé d'en faire parvenir la version dématérialisée à toutes les personnes résidant à l'étranger afin de diminuer les frais d'acheminement ainsi qu'à tous les nouveaux habitants.

2. Organisation fin d'année

Les personnes de plus de 75 ans se verront offrir une plante, pour les femmes, une bouteille de vin, pour les hommes ainsi qu'un petit sachet de biscuits et une carte de vœux réalisée par Catherine Fouinat et écrite par Claudine Landes.

Le personnel communal ainsi que Philippe Nunès, ayant offert la plaque pour l'école, et Valérie Merle, en remerciement pour son aide au niveau des navettes lors de l'hommage à Jean-Jacques Raffy et Louis Bayeurte, recevront un cadeau contenant divers produits dérivés du canard pour un montant de 25 euros environ.

La cérémonie des vœux du Maire est programmée le 22 Janvier à 18 heures, mais devra être confirmée en fonction de l'épidémie de COVID.

3. Renouvellement de la convention informatique / maintenance logiciels avec le Centre de Gestion du Lot

Le renouvellement se fait annuellement. Il comporte plusieurs volets :

- une aide au niveau logiciel pour un montant de 275 euros par an.
- l'accès à un service informatique en cas de souci technique s'élevant à 171 euros.

A ceci s'ajoute la télé-sauvegarde des données de la Mairie.

Le coût total de ces services est de 596 euros.

4. Redevance d'occupation du domaine public pour Orange

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2021 (patrimoine comptabilisé au 31 décembre 2020) selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par kilomètre et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 41,29 €
- pour les infrastructures aériennes, par kilomètre et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 55,05 €

(soit environ – 1 % par rapport à 2020).

Voté à l'unanimité

5. Point bâtiment

Les esquisses fournies par l'architecte sont présentées à l'ensemble du Conseil Municipal. Il est précisé qu'il a été demandé à Monsieur Gobert, de réaliser quelques modifications par rapport à ce qu'il a fourni.

Par ailleurs, deux chiffrage ont été demandés pour l'accès aux appartements : l'un avec un escalier interne et l'autre avec un escalier externe.

Un sondage géothermique a également été réalisé.

Un géomètre est intervenu afin de reprendre l'emplacement des réseaux. Le devis s'élève à 1000 € pour effectuer les relevés.

Le chiffrage total de l'opération devrait être communiqué cette semaine. Il a été provisoirement évalué entre 1 400 et 1 500 euros par mètre carré. Les dossiers DETR (subventions État) doivent être déposés le 31 janvier 2022. À cet effet, un rendez-vous sera demandé auprès de Madame la sous-préfète lorsque le chiffrage sera définitif, comme prévu lors de sa visite à Saint-Sulpice .

Monsieur Hervé Teyssedou, responsable de l'information concernant les subventions au niveau du Grand Figeac a été sollicité. Il sera présent à St-Sulpice pour une réunion de travail avant les vacances de Noël.

6. Questions diverses

Suite à la marche des Père Noël réalisée pour la première fois le dimanche 5 décembre, un chèque de 130 € environ sera versé par le Comité des Fêtes au Téléthon. Le village a été touché de recevoir la visite de la coordinatrice départementale à cette occasion.

Point voirie

Deux chiffrages ont été demandés au service du Grand Figeac. L'un concerne la fin du chemin du Mas de Cambou avec 2 options : soit la totalité de la longueur communale est revêtue (555 mètres, montant 15 257 €) soit seulement la partie la plus en pente et qui s'abîme régulièrement lors d'orages (220 mètres, montant 6 386 €). L'autre concerne le chemin du Mas de Jean Blanc, pour la part communale : 150 mètres, 5 035 €, la commune de Marcilhac étant disposée à faire la partie de chemin lui appartient.

Éclairage de Noël : Jean-Marie Raffy sera contacté comme les années précédentes afin d'installer les guirlandes de Noël. Colette Viard a gentiment proposé des guirlandes lumineuses pour la décoration d'un sapin de Noël : un moment sera trouvé pour décorer celui à côté de l'église.

Le jeudi 2 décembre, Hélène Lacipière vice-présidente « culture » au Grand Figeac, Benoît Normand vice président en charge du tourisme, et Pierre Kovacic directeur de l'office de tourisme de Figeac nous ont rendu visite pour une réunion de travail concernant le programme Eurêka devant être déployé en 2022 à l'occasion du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion.

Afin que les manifestations ne concernent pas que Figeac, il est suggéré que chacun des villages composant la Communauté de Communes y prenne part à sa manière.

Pour ce faire, plusieurs axes sont possibles: cela concernera plus particulièrement ce qui s'est passé il y a 200 ans dans chaque village. Nous recevrons une trame de travail afin de recueillir des informations sur la commune en 1822, le but étant de superposer le plan cadastral napoléonien et l'actuel pour en voir les différences.

Un autre axe est possible à savoir ce qui se passe dans le cerveau humain quand quelqu'un cherche et trouve quelque chose. Un parallèle a été effectué avec le plaisir ressenti par Paulin Ratier lorsqu'il a découvert la vis sans fin.

Le troisième week-end de septembre 2022 verra le rassemblement de nombreux égyptologues venus de

diverses régions du monde.

Un site internet sera créé à cette occasion et Maurice Chalié sollicité pour plus d'explications concernant la croix qu'il a sculptée, notamment la signification des symboles s'y trouvant.

Concernant le village de St-Sulpice, il pourrait être envisagé une visite commentée par un guide spécialisé fourni par l'office de tourisme, une projection cinématographique. Les habitants sont sollicités pour une réunion de travail sur les activités qui pourraient être proposées pour mettre en valeur notre village. Celle-ci est programmée le 20 décembre.

Par ailleurs, Claudine Landes fera le lien entre Pierre Kovacic et Maurice Chalié lors d'une visite le jeudi 10 décembre afin d'élaborer un travail en commun entre l'office du tourisme et notre village. La présence de La Croix Égyptienne est un élément incontestable de mise en valeur.

Le samedi 27 novembre, le village a reçu la visite de la députée Huguette TIEGNA pour une réunion de travail de 14 à 17h. Elle a ainsi visité l'école et la mairie. Les représentants des mairies du RPI de la vallée du Célé avaient été également conviés se joindre à cette réunion. Celle-ci portait notamment sur les effectifs peu nombreux dans les écoles. Madame TIEGNA doit rencontrer le DASEN afin d'aborder avec lui ce problème. Par ailleurs elle a fait savoir que si un maire refuse la fermeture d'une école alors celle-ci reste automatiquement ouverte. La question se posant notamment pour l'école de Marcilhac. D'autre part, actuellement se libèrent des logements à Brengues, Marcilhac et Espagnac ; St Sulpice fait également des efforts pour la création de logements au-dessus de la future mairie ce qui devrait amener à moyen terme des familles avec enfants à s'installer.

Compte-rendu du conseil d'école :

L'enseignante regrette de ne pouvoir retrouver les aînés de St-Sulpice pour célébrer Noël comme cela se faisait chaque année. Elle réfléchit à la présentation de chants de Noël par les élèves, dans le village.

Elle remercie la mairie pour les petits travaux réalisés (installation de la clochette au portail et sonnette à la porte de la cantine). Par ailleurs, le grillage de la cour est distendu à certains endroits et mérite d'être remis en état. Il faudrait rajouter du gravier au niveau du toboggan et veiller régulièrement à sa répartition autour du jeu pour garantir la sécurité des élèves en cas de chute.

Les rideaux de la classe présentent des anneaux défectueux qui n'assurent pas une bonne tenue ; les rideaux de la cantine déchirés par endroits, nécessitent quelques points de couture.

Un exercice incendie a été réalisé, l'école souhaiterait être équipée d'un matériel radio fonctionnant avec une dynamo.

ALSH : a dû être annulé la semaine dernière faute de personnel : les agents, cas contacts suite à la contamination de proches, se trouvaient en arrêt de travail jusqu'au 15 décembre ;

Axelle et Bénédicte ont été sollicitées pour l'accueil de cette semaine.

SIVU : une modification des statuts est intervenue qui permettra de faire des acquisitions. Ceci favorisera le versement d'une subvention obtenue fin 2020 devant permettre le changement du jeu de cour à Saint-Sulpice (subvention impossible à percevoir par la commune).

Le jeudi 16 Décembre aura lieu la constitution de l'Association de Propriétaires qui constitue un jalon de plus vers la réalisation de l'Association Foncière Pastorale.

La Commune possédant plusieurs parcelles, il est décidé à l'unanimité d'adhérer à ce titre.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitant relancer un petit marché sur la place du village, il est décidé d'effectuer des prises de contact avec des marchands potentiels en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain Conseil Municipal le 19/01/22 à 20h30